



## Intéressement/participation

Par **katia93500**, le **26/03/2008** à **16:41**

Bonjour,

Je travaille dans un groupe depuis mars 2006. Ce groupe a plusieurs entités légales, j'appartenais jusqu'à fin janvier 2007 à une entité qui ne bénéficiait ni de prime d'intéressement, ni de prime de participation.

Depuis le 1er février 2007, j'ai signé un nouveau contrat dans une nouvelle société de ce groupe, qui a repris mon ancienneté. Nous venons d'apprendre qu'au titre de l'année 2007, les collaborateurs bénéficieront d'une prime d'intéressement et d'une autre de participation. Les RH me disent que je ne peux pas bénéficier de la participation.

Pourriez-vous m'indiquer si cela est vrai?

Merci de votre aide

Cordialement

Katia